

Distr.
GENERALE

CES/SEM.41/12 (Summary)
15 février 2000

ORIGINAL: FRANCAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES (EUROSTAT)

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS
EUROPÉENS

ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL

Séminaire commun CEE-Eurostat-OIT
sur la mesure de la qualité de l'emploi
(Genève, 3-5 mai 2000)

Thème 3

**Impact de la durée du travail et des concepts de salaire
sur le bas de la distribution des salaires**

Communication sollicitée auprès de l'Institut National de Statistique et des
Etudes Economiques (INSEE), France*

Résumé

1. Les estimations de la proportion des emplois à bas salaires, de la proportion des emplois rémunérés au salaire minimum ou du niveau des premiers déciles de la distribution des salaires peuvent différer sensiblement selon les concepts de salaire et d'heures retenus, le degré de prise en compte de la durée hebdomadaire des postes de travail à temps complet et la nature des sources mobilisées (déclarations administratives ou enquêtes auprès des entreprises; enquêtes auprès des ménages).

2. *Certains problèmes sont d'ordre conceptuel* et nécessitent de bien définir

* Préparé par Sylvie Le Minez, Direction Générale, Département de l'Emploi et des Revenus.

ce que l'on entend mesurer, abstraction faite des contraintes inhérentes aux sources dont on dispose.

- Estimer la proportion des emplois rémunérés légalement au SMIC semble légitime pour des études portant sur les effets du relèvement du SMIC. On privilégie alors un salaire horaire très proche du salaire de base, qui exclue la majeure partie des primes.
- Prendre en compte les primes modifie sensiblement les niveaux de salaire (et donc la proportion des emplois rémunérés au voisinage du SMIC par rapport à la définition légale) et les hiérarchies entre catégories d'emploi (temps complet/temps partiel notamment).
- Intégrer dans l'analyse les variations de durée de travail des postes à temps complet participe également d'un choix quant aux objectifs de l'étude : salaires mensuels que perçoivent les salariés plutôt que variations des salaires offerts par les entreprises à volume horaire équivalent¹.

3. *D'autres problèmes sont spécifiques à la nature et à la qualité des sources mobilisées.*

- Du côté des sources employeurs, la source administrative sur les salaires la plus utilisée en France (les DADS) n'enregistre que les heures salariées, soit le volume d'heures contractuel y compris les absences non rémunérées ouvrant droit aux diverses prestations sociales. L'utilisation des heures salariées, supérieures aux heures rémunérées, conduit à des salaires horaires moyens plus faibles que ceux qui sont en réalité offerts par les entreprises. Le problème se posera d'autant plus pour les catégories d'emploi les plus concernées par les absences pour maladie, accidents du travail, absentéisme.
- De même, les heures salariées du personnel d'encadrement sont souvent

¹ En France, selon la définition légale en vigueur jusqu'au 1er février 2000, les temps complets travaillent au moins 80 % de l'horaire légal (39 heures hebdomadaires) ou conventionnel et dans certains cas l'horaire conventionnel peut être inférieur à 39 heures (métiers particuliers, branches telles que la chimie, entreprises ayant signé des accords de la loi de Robien ou Aubry etc.). Il est prévu que la définition du temps partiel et du temps complet soit revue lors du passage aux 35 heures.

réduites à leur part légale (absence des heures supplémentaires rémunérées) tandis que dans les enquêtes ménages, elles sont souvent entièrement déclarées, alors qu'elles ne sont pas toutes rémunérées.

- Du côté des enquêtes ménages, le nombre d'heures déclarées par les salariés à temps partiel apparaît très élevé par rapport aux heures réellement rémunérées, ce qui conduit à de très nombreux salaires horaires inférieurs au minimum légal.
- Par ailleurs, les redressements statistiques qu'on est peut être amené à pratiquer influent parfois notablement sur les résultats.

4. L'objet de ce papier est de faire part des investigations qui sont menées en France depuis deux ans et qui ont surtout porté sur l'estimation de la proportion des emplois rémunérés au voisinage du salaire minimum (le SMIC). Aussi c'est par le prisme des emplois payés au SMIC que nous aborderons les questions évoquées ci-dessus. Certaines d'entre elles donneront lieu dans une seconde partie à un éclairage complémentaire (impact des concepts retenus sur la médiane des salaires et la proportion de bas salaires).
